

## Liberté de circulation, parlons-en!

Dans ce numéro:

Liberté de  
circulation,  
parlons-en! 1

Quoi de  
neuf, Monsieur  
Francken? 2

Un cri de  
détresse depuis  
le centre fermé  
de Bruges 3

In Belgium, do  
what Belgians do 4

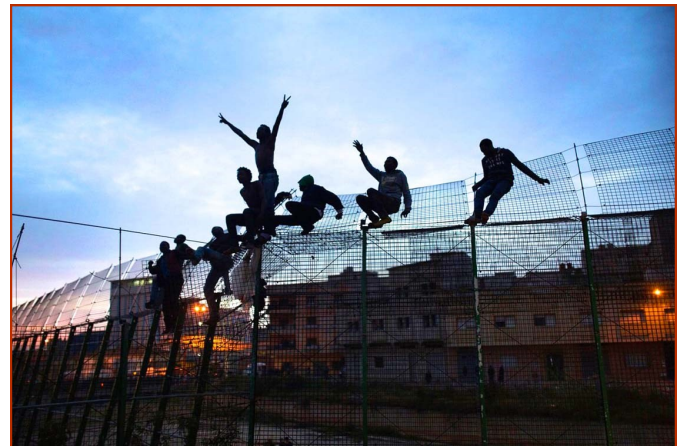
Bonne  
nouvelle ! 4

**En décembre dernier, s'est tenu au Parlement européen un séminaire international sur la liberté de circulation. Les organisateurs, - la Coordination des initiatives pour les réfugiés et les étrangers (Ciré) et le Centre national de coopération au développement (CNCD)-soumettaient à la critique des participants la thèse selon laquelle il fallait abandonner le paradigme répressif à l'égard de l'étranger au profit d'une meilleure prise en compte de la sécurité d'existence du migrant: désormais, il n'y aurait donc plus lieu de distinguer entre migrants réguliers et irréguliers.**

Pour valider une telle position, il fallait déployer une solide argumentation. Durant la première journée du séminaire, les orateurs se sont succédé à la tribune et dans les ateliers, d'abord pour souligner le coût humain et financier des politiques sécuritaires actuelles instaurées par nos régimes néo-libéraux (les morts en Méditerranée, le coût excessif du contrôle des frontières, les dommages causés par la détention, etc.), ensuite pour exorciser les peurs qui surgissent à la perspective d'instaurer en Europe une liberté de circulation davantage respectueuse de la dignité humaine des migrants.

Par exemple, la sécurité sociale du pays d'accueil sera-t-elle compromise par

"l'invasion" des nouveaux arrivants ? En réalité cette appréhension n'est pas prouvée; des études sérieuses montreraient plutôt le contraire. La véritable menace qui pèse sur la protection sociale des travailleurs ne vient pas de l'extérieur, mais de



Séminaire international à Bruxelles  
« Penser la liberté de circulation »

l'intérieur des pays qui mènent une politique défavorable aux petites gens.

La seconde journée du séminaire a cherché à légitimer la liberté de circulation en invoquant à la fois la non-discrimination (tout être humain n'a-t-il pas, à égalité avec tous les autres, le droit de chercher ailleurs les conditions d'une vie meilleure?), l'exemple du passé (les émigrants en Amérique, les colons en Afrique...), le modèle de l'Union européenne (la libre circulation des ressortissants européens), les impasses du cadre idéologique actuel (aux craintes exprimées, du côté gauche de l'échiquier politique, de l'écroulement des droits acquis à cause de l'ouverture des frontières s'ajoutent,

... Suite à la p. 2

## Quoi de neuf, Monsieur Francken?

**Voici trois mois que le nouveau Secrétaire d'Etat à l'asile et à la migration M. Théo Francken est entré en fonction. Que faut-il retenir de ses premiers pas et à quoi devons-nous nous attendre pour les cinq années à venir ?**

La première chose qui frappe est son positionnement très adroit et l'excellente connaissance de ses dossiers. Schématiquement, son discours se résume comme suit : les demandeurs d'asile doivent bénéficier de toute la protection qui leur est due par les conventions de Genève, et les personnes vulnérables, comme les mineurs étrangers non accompagnés (MENA), méritent une attention spécifique. Les autres sont des 'criminels', puisque se trouver sans papiers sur le territoire constitue déjà une infraction ; ils doivent donc être renvoyés au plus vite.

### Un vrai balancier

La première visite du nouveau Secrétaire d'Etat, à l'occasion de la journée internationale des migrants du 18 décembre, fut ainsi réservée à un centre d'accueil de MENA à Nederover-Heembeek. Mais dès le lendemain, un 'special flight' renvoyait 38 personnes vers l'Albanie... De même, M. Francken annonce le doublement

du nombre de réfugiés vulnérables qui pourront être réinstallés en Belgique en 2015 (de 150 sous le gouvernement Di Rupo à 300, dont 225 places réservées à des Syriens et des Irakiens 'vulnérables'), mais il refuse d'élargir les possibilités de délivrer des visas humanitaires permettant aux réfugiés syriens d'atteindre la Belgique sans devoir se soumettre à la loi des réseaux mafieux de passeurs. Il précise l'interdiction d'arrêter des enfants 'sans papiers' sur le chemin de l'école mais souhaite augmenter la capacité des centres fermés de 500 à 600 places en sorte d'éloigner 1000 personnes de plus par an. Qui ne souscrirait à une attitude aussi équilibrée ?

Mais au-delà de ce savant dosage entre humanité et rigueur, n'est-ce pas un discours manichéen qui est offert à la population ? D'un côté les bons étrangers (les demandeurs d'asile, les mineurs non accompagnés, ...) qu'il faut protéger<sup>1</sup>, de l'autre les 'illégaux', qui sont bien sûr tous des 'criminels', et dont l'expulsion est une priorité absolue. Aucune nuance : les réfugiés qui seront déboutés de leur demande d'asile deviendront du jour au lendemain des 'illégaux', donc des scélérats ; de même les dizaines de milliers d'étrangers non régularisés

mais souvent intégrés chez nous depuis des années, n'ont qu'à bien se tenir. L'office des étrangers analyse d'ailleurs la possibilité de modifier la loi pour permettre aux services de police d'aller les contrôler à leur domicile sans devoir requérir de mandat de perquisition. Apparemment la protection de la vie privée, qui leur est garantie par la Constitution, devrait leur être retirée. Pourquoi donc, si ce n'est en raison de leur présumée dangerosité, la même qui justifiera demain leur enfermement en centre fermé en vue d'expulsion forcée ?

A ce sujet, le plus dur reste encore à venir, à savoir le projet du gouvernement de la 'suédoise' de construire au cœur du centre fermé 127 bis à Steenokkerzeel des unités fermées pour y enfermer des familles avec enfants mineurs. Seraient-ils, eux aussi, des criminels en puissance ?

En 2015, nous resterons donc vigilants.

Baudouin VAN OVERSTRAETEN

<sup>1</sup> Mais pas trop quand même, comme en témoigne la demande du Secrétaire d'Etat d'élargir la liste des pays 'sûrs', dont les ressortissants ne disposent pas de toutes les garanties procédurales accordées aux autres demandeurs d'asile.

## Liberté de circulation, parlons-en! ... Suite de la page 1.

du côté droit, celles qui redoutent la perturbation des cultures nationales et de l'ordre établi), le droit international (pourquoi permettre à un sujet de quitter son propre pays sans l'autoriser à entrer dans un autre ?), la lutte contre la pauvreté (l'importance des sommes envoyées par les migrants dans leur pays d'origine), la protection effective du droit d'asile (entravé par la fermeture actuelle des frontières), etc.

Le colloque s'est terminé de façon originale par la demande faite aux participants d'améliorer le texte de

base intitulé De l'approche sécuritaire à la sécurité d'existence. Vu les fortes résistances que lui oppose l'opinion publique, la liberté de circulation a encore besoin, en effet, d'enrichir son argumentaire avant de quitter le domaine de l'utopie utile. Une meilleure prise en compte du rôle proprement politique joué par la frontière (et pas seulement donc du soupçon porté sur elle au nom de considérations socio-économiques) devrait sans doute y aider.

Xavier DIJON S.J.

## Un cri de détresse depuis le centre fermé de Bruges

Sandra [prénom modifié] est une jeune femme de 21 ans, venue de Californie (USA). Elle a connu une enfance difficile dans une famille où régnait beaucoup de violence. Son beau-père l'a jetée à la rue. Elle est arrivée en Belgique avec un jeune Flamand avec qui elle a l'intention de se marier. Eux deux voulaient entamer une procédure en regroupement familial pour que Sandra

puisse rester en Belgique mais, du fait que le garçon n'avait que 19 ans, ce projet n'a pas pu se réaliser. Sandra a aussi entrepris quelques démarches pour étudier en Belgique. Mais la mise en ordre de son permis de séjour a pris plus de temps que prévu, de sorte que son visa est devenu périmé. Quelques mois plus tard, elle a été arrêtée. Je l'ai rencontrée au centre fermé de

Bruges. Elle était contente de rencontrer quelqu'un avec qui elle pouvait partager son angoisse. Lors de ma visite suivante, elle m'a fait lire une lettre qu'elle avait écrite. Elle m'a donné la permission de la publier. La voici (quelque peu raccourcie). Après 14 jours d'enfermement, Sandra a été reconduite par avion à Los Angeles.

Pieter-Paul LEMBRECHTS S.J.

*A qui de droit.*

*Mon nom est Sandra, et je me trouve ici dans le Centre pour illégaux de Bruges (CIB). Aujourd'hui, cela fait sept jours que je suis ici. Hier, j'ai reçu l'avis de mon avocat disant que je n'ai aucune chance de gagner au tribunal. Cela me met en grande colère, et j'essaie de rester très forte. C'est tellement injuste car un bout de papier n'en dit pas assez sur une personne. J'aimerais que les gens de Bruxelles sachent quels dommages ils me causent. De retour dans mon pays, je ne pourrais compter sur rien : pas de famille proche pour m'aider, pas de travail, pas de logement. Si je retourne là-bas, je vivrai à la rue, sans toit. Ici j'ai mon fiancé, j'ai l'appui et l'amour de sa maman et de ses grands-parents. Savoir que je pourrais être forcée de retourner me donne le sentiment que Bruxelles pourrait me tuer. Me tuer avant même que je ne le sois par l'épreuve d'être sans abri. Où donc est mon droit de me marier ? Et de rester avec mon fiancé ? Maintenant, je n'ai même plus le droit de poursuivre mes études. Lorsqu'ils enferment quelqu'un ici à Bruges, ils ne se soucient plus que de son expulsion. Bruxelles ne connaît pas ma vie, ni les difficultés par lesquelles je suis passée, ni ma douleur, ni ma peine. Maintenant, je me sens très fragile et vulnérable. Avant que je ne tombe dans ce pétrin, nous avons essayé, mon fiancé et moi, de nous établir dans mon pays, aux Etats-Unis mais, là-bas, nous n'avions pas de maison, pas de travail. Nous étions d'abord dans une maison puis dans une autre : ce n'était pas une vie. Alors nous avons pensé que c'était mieux d'essayer de nous fixer dans son pays à lui. J'ai attendu des mois avant que nous ne puissions nous retrouver de nouveau ensemble. Il a réservé mon vol et je suis arrivée. Je n'avais pas l'intention de vivre ici comme une illégale. Au contraire, nous voulions nous marier et commencer notre vie commune. C'est la raison pour laquelle je suis allée à la maison communale. Nous y sommes allés pour demander de l'aide mais nous avons reçu des informations divergentes. J'ai donné mon adresse aux employés de la maison communale. Je leur ai fait savoir où j'étais parce que je n'avais aucune intention de me cacher ici. On nous a donné un papier pour nous informer de tout ce qui était nécessaire pour célébrer notre mariage, mais il y a certaines choses que je n'ai pas pu obtenir dans mon pays. Même à l'ambassade de mon pays, ils m'ont raconté cela. Nous sommes retournés à la maison communale pour le leur expliquer, mais ils ne voulaient pas nous aider. Ils disaient que je devais apporter tous les formulaires. Avec toutes ces informations imprécises, j'ai perdu du temps ; c'était mon temps qui était gaspillé.*

*Nous sommes allés voir une avocate mais le recours qu'elle a signé n'a jamais été suivi d'effet. Au lieu de cela, j'ai été arrachée de ma maison et placée ici. J'ai le sentiment que mes droits ont été violés. J'ai le sentiment que je n'ai pas été entendue. Bruxelles doit savoir tout ce que cela me fait. Je ne veux plus vivre... Je veux seulement mourir. Mais ce qui me tient en vie, c'est de penser à la peine que mon fiancé éprouverait si je mourais. Je l'aime et la dernière des choses que je ferais serait de blesser ceux auxquels je tiens.*

*S'il vous plaît, aidez-moi à être entendue ! S'il vous plaît, laissez-moi me marier ! S'il vous plaît, ne me jetez pas à la rue ! Je vous en prie ! Je ne suis pas celle qui aurait commis un crime, un meurtre ou un viol. Je suis une femme de 21 ans sur le point d'être jetée à la rue en Amérique. Croyez-moi ! Si j'avais la possibilité de vivre en Amérique avec mon fiancé, je n'aurais pas besoin de vous déranger ainsi. Tout ce que je demande, c'est le droit de rester dans ma maison. De rester à l'endroit où j'ai mon lit, mon fiancé, ma famille belge. Je ne veux pas mendier dans la rue pour obtenir un lit si je sais que j'ai un lit ici, ni mendier pour la nourriture si je sais que je peux cuisiner chez moi. S'il vous plaît, donnez-moi la chance d'être entendue.*

*Salutations,  
Sandra*

# In Belgium, do what Belgians do

**D'octobre à décembre dernier, Jean-Baptiste Roy, novice jésuite français, a partagé son expériment social entre la mission du JRS-Belgium et celle d'ATD Quart Monde à Bruxelles. Durant ces quelques semaines, il a accompagné Pieter-Paul Lembrechts s.j. et Marie Bouvier dans leurs visites aux étrangers détenus aux centres de Bruges et de Steenokkerzeel. Une belle expérience d'accompagnement mutuel. Jean-Baptiste nous livre un billet d'humeur.**

En Belgique, on parle belge. Si on me l'avait dit, je ne l'aurais pas cru. Alors vraiment ? Tous les belges ne parlent-ils pas français ?! Bien sûr, je sais que beaucoup parlent néerlandais, mais ... bon, et alors le belge c'est quoi dans tout ça ? Le belge, c'est une double langue pleine de contrastes, c'est du clair-obscur, un oxymore linguistique latino-germanique. Le belge, c'est la poésie d'une bière amère avec une gaufre au sucre; bref, un langage hybride.

*Je ne suis pas afghan et je ne suis pas enfermé dans un centre de détention. Je n'ai pas non plus reçu une décision du CGRA que je*

*ne comprends pas. Du néerlandais ou du français, au fond quelle différence ici ?! Comment dit-on en belge : "votre demande d'asile a été refusée" ? Pas mieux que dans une autre langue. Là commence un numéro de funambule-linguiste : l'un traduit en français dans sa tête le texte en néerlandais – lui-même issu du dialecte juridique – pour l'exprimer ensuite en anglais à un tiers qui va le traduire en afghan, qui devra se le traduire en langage intérieur, en compréhension sensible, intime. Une fréquence maladroite est passée par un fil fragile. Il a fallu répéter, reformuler, le fil a été malmené, tordu, coupé, rafistolé, il a crié au désespoir et à l'impossible, puis il s'est assoupi. La voix s'est tue, l'émotion et le poids de la réalité n'en ont plus besoin.*

Silence, le silence parle ! Les langues sont rangées, les cœurs chuchotent. Dans le silence, il n'existe plus d'acrobatie. Dans l'économie de nos souffles, jamais nous n'avons été plus proches, plus unis. Dans le silence, naît la parole sans gêne de l'ami à son ami, la vraie présence partagée : je suis là quand même, tu es là malgré tout, nous sommes l'instant. La place est prise et c'est notre désert, crie le silence,

comme un défi lancé à ceux qui voudraient nous séparer.

*Et si là, deux étrangers avaient finalement parlé belge ? Nous avons relevé le pari que la langue n'est pas le seul moyen pour être ensemble, pour faire communier nos existences. Cette unité, au-delà des difficultés, de sa fragilité constante, il faut la préserver car elle est rare. Et si le belge c'était apprendre à défier celui qui construit des murs, des barbelés, en affirmant que ce qui nous différencie n'est rien à côté de ce qui nous rassemble. Laten we dus samen blijven !*



Jean-Baptiste Roy, un novice jésuite français, a accompagné nos visiteurs.

## Bonne nouvelle !



Barbara Mertens succède à Nathalie Salazar en tant que Communication Officer.

La fonction de *communication officer* était vacante au JRS B. Barbara Mertens, notre assistante administrative, a eu la bonne idée de se proposer pour un mi-temps complémentaire et nous avons été heureux de pouvoir lui confier cette nouvelle mission : être l'interface entre l'équipe des visiteurs et le monde extérieur, vous faire vibrer, amis lecteurs, à la réalité à laquelle ils sont confrontés lors de leurs rencontres en centre fermé, et porter ainsi la voix des hommes sans voix...

Le premier chantier qui attend Barbara est la rénovation de notre site internet, que nous voulons moderne, convivial et adapté à chacun de nos publics particuliers : les réfugiés et migrants bien sûr, les professionnels amenés à leur porter assistance (avocats, médecins, services sociaux), sans oublier le grand public qui mérite un réel effort de vulgarisation des réalités si diverses de l'asile et de la migration.

Bonne chance Babs !



Accompagner

Servir

Défendre

JESUIT REFUGEE SERVICE BELGIUM ASBL

IBAN: BE40523080693163

BIC: TRIOBEB

Rue Maurice Liétart 31/ 9

Tél: +32-2-738 08 18 [belgium@jrs.net](mailto:belgium@jrs.net)

B- 1150 Bruxelles

Fax: +32-2-738 08 16 [www.jrsbelgium.org](http://www.jrsbelgium.org)

Si vous souhaitez obtenir une attestation fiscale (à partir de 40€), effectuez alors votre virement sur le compte de Caritas International, rue de la Charité 43, 1210 Bruxelles:

IBAN: BE88 0000 0000 4141 ou BIC: BPOT BEB1, avec la mention "P168JRS"

Editeur responsable: Baudouin Van Overstraeten, c/o JRS-Belgium